Nations Unies A/65/743/Add.12

Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 143 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédit ouvert pour 2009/10	57 954 100
Dépenses de 2009/10	57 931 200
Solde inutilisé de 2009/10	22 900
Crédit ouvert pour 2010/11	68 170 600
Dépenses prévues pour 2010/11[a]	67 569 440
Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11	601 160
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	60 528 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12	60 528 400

[a] Prévisions au 31 mars 2011 (voir annexe I).

11-31865 (F) 050511 060511

Merci de recycler

I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) que le Secrétaire général propose pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (voir A/65/760, sect. IV). Il formule ses recommandations et observations, selon que de besoin, dans les paragraphes qui suivent.**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la Base et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général relatives à la BSLB pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/760), le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Base (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II). Son rapport sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies figure dans le document A/65/782. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes (voir par. 64 ci-après)**.

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la BSLB figure à la fin du présent rapport.

5. L'Assemblée générale est également saisie des rapports suivants, dans lesquels le Secrétaire général soumet des propositions relatives à la BSLB : les rapports du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/761) et sur les opérations aériennes de l'ONU (A/65/738) et son rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643). Les observations et les recommandations du Comité consultatif relatives à ces propositions figurent dans ses rapports correspondants (A/65/743 et A/65/827).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

6. Dans sa résolution 63/286, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la BSLB pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, un crédit d'un montant brut de 57 954 100 dollars (montant net : 54 145 500 dollars). Le montant intégral de ce crédit a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 57 931 200 dollars (montant net : 53 564 300 dollars), soit un solde inutilisé d'un montant brut de 22 900 dollars (montant net : 581 200 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, 100 % du montant total du crédit ouvert.

7. Le taux global d'exécution du budget, qui s'est établi à 100 %, s'explique par l'effet conjugué de dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil et de dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions. Des dépassements ont été observés notamment aux rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan international (1 236 600 dollars, soit 12,5 %) : le dépassement est imputable à un taux de vacance effectif (environ 12 %) inférieur à celui prévu dans le budget (15 %);

b) Personnel recruté sur le plan national (401 700 dollars, soit 2,9 %) : le dépassement s'explique par une augmentation des barèmes des salaires nationaux et par un taux de vacance effectif d'environ 7 % alors que le taux initialement prévu au budget était de 10 %.

8. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/65/642), on a révisé les priorités pour faire face à la hausse des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et des crédits d'un montant total de 1,6 million de dollars ont été virés de la rubrique des dépenses opérationnelles à celle du personnel civil. Les réductions ont touché les objets de dépense suivants :

a) Consultants (297 900 dollars, soit 44,8 %) : l'économie s'explique par l'annulation de projets de services de consultants des services des communications et de l'informatique;

b) Voyages (251 100 dollars, soit 23,2 %) : l'économie est due à la réduction des voyages du personnel résultant de la réaffectation de la Base au Siège du personnel du Service intégré de formation ainsi qu'à l'annulation de certaines visites de contrôle des transporteurs, des voyages d'évaluation des transporteurs et des inspections d'aéronefs;

c) Transports terrestres (199 400 dollars, soit 22 %) : les facteurs qui ont contribué à la réduction des dépenses sont les suivants : la diminution du coût des pièces détachées des véhicules des stocks stratégiques pour déploiement rapide, moins de véhicules ayant été expédiés aux missions sur le terrain; la diminution des primes d'assurance; et le fait que le prix réel du carburant a été inférieur aux prévisions;

d) Transmissions (254 700 dollars, soit 3,8 %) : l'économie est imputable principalement à la diminution des indemnités versées au personnel des entreprises de transmissions, liée à la baisse du taux de l'indemnité journalière de subsistance à Brindisi, ainsi qu'à la réduction de la part de la Base dans les dépenses afférentes aux transpondeurs;

e) Informatique (236 800 dollars, soit 3 %) : l'économie est imputable principalement à la diminution des indemnités versées au personnel des services informatiques, liée à la baisse du taux de l'indemnité journalière de subsistance à Brindisi, ainsi qu'à la diminution des dépenses de maintenance du matériel;

f) Services médicaux (80 800 dollars, soit 20,3 %) : l'écart s'explique par la réduction des dépenses afférentes aux médicaments et au matériel médical consomptible, résultant du retard intervenu dans le processus d'appel d'offres pour l'attribution d'un nouveau contrat;

g) Fournitures, services et matériels divers (224 500 dollars, soit 6,7 %) : l'écart s'explique principalement par le report de plusieurs services divers, découlant de la nécessité d'utiliser les ressources disponibles en priorité pour couvrir l'augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, ainsi que par la diminution des dépenses afférentes au transport du fret et aux programmes de formation organisés par le Service intégré de formation, le nombre de ces programmes ayant diminué.

9. Aux paragraphes 9 à 11 de son rapport (A/65/642), le Secrétaire général présente un récapitulatif de l'exécution du budget pour l'exercice et notamment des informations sur les principales réalisations du Service de logistique et des Services des transmissions et de l'informatique. Le Secrétaire général indique que l'élaboration du plan concernant la sécurité de la Base a été achevée conformément aux politiques du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et que des progrès ont été accomplis dans la construction, à Valence (Espagne), d'un centre informatique de communications secondaire actif devant servir à appuyer les activités de maintien de la paix. Le développement de l'infrastructure de stockage des données a permis d'obtenir une réduction de 30 000 dollars par an du coût de l'alimentation en électricité, ainsi qu'une économie de 700 000 dollars par an, sur les quatre prochaines années, en ce qui concerne les dépenses de maintenance du matériel. Des renseignements plus détaillés sur les réalisations au regard des objectifs sont fournis à la rubrique des cadres de budgétisation axée sur les résultats [sect. II.D du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/65/642)].

10. S'agissant des unités hébergées, auxquelles sont consacrés les paragraphes 12 et 13 du rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général fournit des informations sur les activités menées et l'appui fourni par le Centre des opérations aériennes, le Centre de gestion du Système d'information géographique et le Centre des normes et études techniques. Les observations et les recommandations du Comité consultatif sur les activités du Centre des opérations aériennes figurent dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743, sect. III.A). Le Comité note que le Centre de gestion du Système d'information géographique a fourni un appui dans divers domaines à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Comme indiqué, le Centre des normes et études techniques a notamment fourni des services d'assistance et un appui sur le terrain pour la réalisation de projets techniques de grande envergure dans certaines missions (Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), MONUC et MINUSTAH), mis en place une « bibliothèque en ligne des normes » et élaboré des modules de conception technique normalisés des locaux et installations les plus usuels des missions sur le terrain. Le Centre a également aidé le Département de l'appui aux missions à élaborer de nouveaux contrats-cadres.

11. Le Comité prend note des dispositions prises pour améliorer la présentation du cadre de budgétisation axée sur les résultats et pour fournir des explications plus détaillées sur les écarts entre les objectifs et les produits et les réalisations. Toutefois, dans certains cas, lorsque les objectifs ne sont pas atteints, les

explications restent vagues et incomplètes. Par exemple, il est indiqué que le Service intégré de formation a organisé des stages de préparation au déploiement à l'intention de 370 membres du personnel, contre un objectif de 900 fonctionnaires. Le Secrétaire général explique que cet écart considérable est dû à la réduction du recrutement pendant l'exercice. **Le Comité estime que des informations plus complètes auraient pu être fournies sur les raisons de la réduction du recrutement ainsi que sur les ressources dégagées du fait de la baisse du niveau d'activité**. Le Comité fait d'autres observations à ce sujet au paragraphe 33 ci-après.

12. À l'alinéa b) du paragraphe 29 du rapport sur l'exécution du budget (A/65/642), le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'affectation d'un solde inutilisé de 1 149 900 dollars de fonds correspondant aux exercices 1996/97 à 2003/04. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant de 1 149 900 dollars résultait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et/ou d'intérêts créditeurs et de recettes diverses des exercices allant de 1997 à 2004, répartis comme suit, par exercice :

1997	6 000 dollars	Recettes diverses
1998	199 000 dollars	Intérêts créditeurs (22 000 dollars)
		Annulation d'engagements (40 000 dollars)
		Recettes diverses (137 000 dollars)
1999	805 000 dollars	Annulation d'engagements
2000	128 000	Annulation d'engagements
2004	8 000 dollars	Ajustement sur exercice antérieur
	3 900 dollars	Arrondissement

13. Le Secrétaire n'a toutefois pas été en mesure d'expliquer pourquoi il n'a pas été proposé que les soldes inutilisés soient crédités aux États Membres au titre des exercices antérieurs ou affectés au budget des exercices suivants. Le Comité a été informé que, depuis 2008, dans le souci de faciliter l'établissement des rapports sur l'exécution du budget et les remboursements de crédits aux États Membres, la Division de la comptabilité avait pris l'initiative de fournir systématiquement, dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget des missions de maintien de la paix en activité, des informations sur les crédits inutilisés, les intérêts créditeurs, les recettes diverses, les ajustements sur exercice antérieur et l'annulation des engagements non réglés. C'est ainsi que le solde de 1 149 900 dollars apparaissait dans le rapport sur l'exécution du budget de la BSLB pour 2009/10. **Le Comité prie le Secrétaire général de veiller à l'application scrupuleuse du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU**.

14. Les observations du Comité consultatif sur les renseignements relatifs à certains objets de dépense communiqués dans le rapport sur l'exécution du budget figurent dans la partie consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, à la section IV ci-après.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

15. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses engagées au 31 mars 2011 au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir l'annexe I du présent rapport). Au 31 mars 2011, les dépenses de l'exercice s'élevaient à un montant brut de 48 881 902 dollars pour un montant réparti s'élevant, en chiffres bruts, à 68 170 600 dollars. Il est prévu que le montant total des dépenses de l'exercice se chiffrera à 67 569 440 dollars, d'où un solde inutilisé de 601 160 dollars. Au 14 mars 2011, le solde de trésorerie, comprenant une réserve opérationnelle de trois mois, d'un montant de 17 043 dollars, était de 70 800 dollars (y compris des fonds en espèces réservés pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide).

16. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2011, les chiffres de l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 concernant l'occupation des postes de la BSLB s'établissaient comme suit :

Catégorie	*Autorisés*[a]	*Prévus*	*Pourvus*	*Taux de vacance*
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	107	88	75	29,9
Personnel recruté sur le plan national	252	252	242	4,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan national	6	6	6	–
Volontaires des Nations Unies	23	23	21	8,7

[a] Niveau le plus élevé de l'exercice.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Objectifs et résultats prévus

17. Comme il est indiqué dans le document budgétaire (A/65/760, par. 6 et 7), l'objectif de la Base de soutien logistique est de garantir l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix. La Base doit exécuter des produits dans les domaines d'activité suivants : services d'appui de la Base, services de logistique et services relatifs aux technologies de l'information et des communications. Le Comité consultatif note qu'elle est aussi chargée de l'entretien de ses installations situées à la Base d'appui de Valence, dont le directeur dépend du sien. Il a été informé qu'elle continuait à fournir un appui aux missions politiques spéciales, sous forme de services, de matériel et d'autres sortes de soutien logistique. Il note, au paragraphe 24 du document budgétaire, que le Bureau régional de la sécurité aérienne continuera d'assurer la supervision, sur le plan de la sécurité, de la Base, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Au vu de l'information

sur la coordination des partenariats et des équipes de pays donnée dans les paragraphes 25 à 27 du rapport sur l'exécution du budget, le Comité prend note également des activités menées par la Base pour offrir des services de télécommunications à d'autres entités du système des Nations Unies, ainsi que de sa collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), selon une formule de participation aux coûts, dans toute une série de domaines – aviation ou services médicaux, par exemple.

Conversion de la Base de soutien logistique en Centre de services mondial

18. Comme l'Assemblée générale l'en avait prié dans sa résolution 64/269, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643), où il avance notamment des propositions tendant à élargir encore le rôle de la Base et concernant la transformation de celle-ci en Centre de services mondial, dans le cadre du nouveau modèle de prestation de services. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant ces propositions figurent à la section III.D de son rapport d'ordre général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743). Le projet de budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2011/12 (A/65/760) comporte des propositions concrètes concernant les ressources de la Base et sa réorganisation, dans leur rapport avec sa conversion, et les recommandations y relatives du Comité sont données dans les paragraphes qui suivent.

19. Au paragraphe 9 du document budgétaire, le Secrétaire général présente une démarche en trois temps à appliquer au renforcement des composantes organisationnelles de la Base, compte tenu de sa conversion en Centre de services mondial. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un graphique illustrant le déroulement dans le temps des trois phases de l'opération, qui constitue l'annexe II du présent document. Pendant la première phase, les objectifs à court terme de la Base sont de regrouper ses capacités et fonctions d'appui existantes dans trois services (logistique, technologies de l'information et des communications et services d'appui de la Base) et de les rationaliser, en vue de leur future absorption des fonctions d'administration, principalement dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des finances et du budget. Il est aussi proposé de transférer cinq unités administratives, au cours de l'exercice 2011/12, du Siège à la Base (voir A/65/760, par. 10). Le Secrétaire général indique que des fonctions d'appui spécialisé touchant par exemple à la connectabilité au niveau mondial, au stockage des données, et aux assortiments de services et prestations modulaires seront encore renforcées, au cours de la première phase. Pendant la seconde phase, l'action à moyen terme sera axée sur l'amélioration de la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide, notamment grâce à la mise en place de systèmes d'entreposage centralisé visant à optimiser l'utilisation de la place disponible. Dans cette perspective, le Secrétaire général a lancé une étude de la gestion desdits stocks stratégiques (voir par. 59 à 61 ci-dessous). Pendant la troisième et dernière phase, l'essentiel de l'activité portera sur l'élaboration de prestations modulaires et d'assortiments de services destinés à apporter un appui aux missions tout au long de leur cycle de vie, de leur mise en place à la réduction de leurs effectifs et à leur liquidation, ainsi que pour le passage à la phase de consolidation de la paix.

Regroupement et rationalisation des capacités d'appui actuelles de la Base de soutien logistique

20. Le Secrétaire général indique qu'une étude de la Base entreprise, dans la perspective de sa conversion en Centre de services mondial, pour faire le tri entre ses activités de portée mondiale et celles qui ne concernent que son administration interne (voir A/65/760, par. 38) a conduit à redéfinir ses trois grands services et à créer, au sein du Service d'appui, la Section des services auxiliaires internes. Dans cet esprit, le Secrétaire général propose de faire du Service de logistique et du Service de l'informatique et des communications des prestataires de service à l'échelle mondiale et de regrouper avec eux, sous la houlette du Service d'appui, l'ensemble des fonctions administratives ou techniques assurées à l'appui des activités de la Base elle-même. La proposition du Secrétaire général se caractérise par les éléments suivants :

a) Renforcement de la fonction de planification du Bureau du Directeur de la Base, aux fins de l'amélioration de la coordination et du suivi des activités relatives à la conversion de la Base de soutien logistique en Centre de services mondial;

b) Dans le Service de logistique, redistribution des fonctions, et répartition de 26 postes transférés de la Section de l'ingénierie, entre le Bureau du Directeur, la Section des approvisionnements, la Section des transports et le Centre des normes et études techniques du Service de logistique, ainsi que la Section des services auxiliaires internes, au sein du Service d'appui;

c) Au Service d'appui, regroupement des différentes unités administratives assurant des services techniques dans la nouvelle Section des services auxiliaires internes, chargée exclusivement de desservir des clients locaux et composée du Groupe de la gestion des installations, du Groupe des communications et des services techniques et du Groupe de la répartition des véhicules;

d) Intégration du Groupe des archives, du courrier, de la valise diplomatique et du registre, jusque-là indépendant, dans le Bureau du Directeur du Service d'appui;

e) Centralisation de la gestion budgétaire entre les mains du Bureau du Directeur du Service d'appui.

D'après le Secrétaire général, les regroupements et fusions de services et de fonctions ont pour objet d'améliorer la coordination des activités des différentes unités administratives et de faire en sorte que les ressources ainsi regroupées soient davantage utilisées. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la démarche du Secrétaire général, qui devrait faciliter la conversion de la Base en Centre de services mondial. Il formule aux paragraphes 39 à 48 ci-dessous ses observations sur les transformations, redéploiements, réaffectations et créations de postes et d'emplois de personnel temporaire proposés**.

21. **Le Comité consultatif estime que le moment du regroupement et de la rationalisation des composantes de la Base serait bien choisi pour se pencher sur les processus administratifs, éliminer les procédures inefficaces et les doubles emplois et améliorer les méthodes de travail. Il estime raisonnable d'espérer que l'adoption de procédures et de processus efficaces et efficients produira des économies en matière de ressources humaines et financières.**

Transfert à la Base de fonctions assurées au Siège

22. Au paragraphe 10 du document budgétaire (A/65/760), le Secrétaire général propose de transférer, au cours de l'exercice 2011/12, cinq unités administratives ou fonctions du Siège à la Base de soutien logistique, à savoir :

a) Les fonctions de gestion du matériel informatique et de communications servant à gérer les stocks stratégiques pour déploiement rapide seraient transférées de la Division des technologies de l'information et des communications, au Siège, à la Section de la gestion du matériel des Services d'informatique et de communications, à la Base, dans l'espoir de pouvoir gérer ces stocks de façon plus efficace et efficiente et de réduire les délais de réponse aux demandes des missions sur tous les aspects des questions des normes du matériel et de la gestion et de la rotation des stocks (voir par. 59 à 61 ci-dessous);

b) Il est proposé de transférer l'appui aux systèmes de finance hors Siège de la Division du budget et des finances, au Siège, au Bureau du Chef des Services informatiques et de communications, à la Base, afin d'améliorer l'appui assuré pour les systèmes de finance utilisés sur le terrain, tels que ceux de SunSystems et Progen Payroll;

c) Il est proposé de transférer le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études de la Division du personnel des missions, au Siège, au Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, qui est rattaché au Bureau du Directeur de la Base, afin d'améliorer la qualité des prestations grâce au rapprochement du personnel sur le terrain. Le Comité note que cette fonction est aussi assurée par le Centre de services régional d'Entebbe pour les missions qu'il dessert [Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)], ce sur quoi il a exprimé ses vues dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (voir A/65/743);

d) Il est proposé de transférer le Groupe de la gestion des marchés des missions de la Section des approvisionnements du Service du soutien spécialisé de la Division du soutien logistique, au Siège, au Bureau du Directeur de la Base, afin d'améliorer les prestations de ce groupe en le rapprochant des missions qu'il dessert;

e) Il est proposé de transférer au Centre des opérations aériennes, à la Base, le travail relatif aux normes applicables aux terrains d'aviation et aux aérogares effectué, au Siège, par le Service des transports et des mouvements et la Section des transports aériens de la Division du soutien logistique, afin de faciliter la collaboration avec les ingénieurs qui servent d'interlocuteurs à la Base et dans les missions. Le Comité a donné son avis sur la question dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/65/743, sect. III.A).

Le transfert de ces unités administratives ou fonctions suppose le redéploiement, du Siège à la Base, de neuf postes et des fonctions exercées par le titulaire d'un emploi de personnel temporaire, ainsi que des dépenses autres que le coût des postes qui y sont attachées. On trouvera au paragraphe 40 ci-dessous la liste des postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de transférer. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert des cinq fonctions du Siège au Centre de services mondial**.

23. Aux paragraphes 158 à 169 de son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/65/743), le Comité consultatif a donné son avis sur les propositions du Secrétaire général concernant la conversion de la Base de soutien logistique en Centre de services mondial, sur l'établissement de l'organigramme de programmation de l'opération et sur la méthode utilisée pour déterminer quelles étaient les fonctions qu'il conviendrait de transférer du Siège au Centre de services mondial. Estimant que les propositions du Secrétaire général ne répondaient pas pleinement aux questions soulevées par l'Assemblée générale au paragraphe 15 de la partie VI de sa résolution 64/269, il a recommandé à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de développer ses propositions concernant le transfert de fonctions supplémentaires, après avoir analysé la question de façon plus complète.

24. Le Comité consultatif a insisté sur la nécessité d'aider l'Assemblée générale à mieux comprendre le nouveau modèle de prestation de services envisagé et le rôle opérationnel que pourrait jouer le Centre de services mondial, ainsi que son positionnement par rapport au Siège (A/65/743, par. 163). À ce propos, il rappelle l'accent mis par l'Assemblée sur le rôle central du Siège en matière d'élaboration des politiques d'ordre stratégique et de contrôle de l'application des règles, règlements et procédures à respecter (voir résolution 64/269 de l'Assemblée générale, partie VI, par. 4). Il a désigné un certain nombre d'éléments à élaborer, dont une vision à plus long terme de la structure organisationnelle et des lignes hiérarchiques qui pourraient être celles du Centre de services mondial quand la conversion serait terminée, une estimation globale des fonctions et du nombre de fonctionnaires à transférer et une indication des coûts de démarrage et des dépenses d'infrastructure (A/65/743, par. 168).

25. En ce qui concerne l'ordinogramme de la conversion, le Comité consultatif pense que les décisions concernant le transfert de fonctions doivent se fonder sur une analyse tenant compte des dépenses connexes et des frais généraux à prévoir, soupesés et comparés aux avantages attendus, par exemple les économies, les gains de productivité et les gains de nature qualitative, et démontrant clairement en quoi il est intéressant d'implanter certaines fonctions dans le Centre. Dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix, il a aussi souligné la nécessité d'y voir parfaitement clair sur la répartition des attributions entre les unités administratives du Siège, le Centre de services mondial et le Centre de services régional, et de fixer des critères bien définis permettant de savoir où il vaut mieux que les fonctions soient exercées et à partir d'où il vaut mieux fournir les services, en dépassant le simple critère de la proximité des missions (A/65/743, par. 166).

26. Le Comité consultatif a dit une fois de plus l'importance qu'il attachait à ce que les objectifs, les niveaux de départ et les objectifs de référence soient établis dès le départ, comme moyens de mesurer les réalisations, afin qu'il soit possible de juger de la mesure dans laquelle les résultats souhaités auront été obtenus (A/65/743, par. 164). Au paragraphe 33 ci-dessous, il s'exprime sur la nécessité d'aborder, dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la Base, la question des cinq fonctions qu'il est prévu, dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, de transférer du Siège au Centre de services mondial.

27. **La Comité consultatif note que le nouveau modèle de prestation de services doit être mis en application progressivement, sur cinq ans. Tout en constatant que la Base assure déjà certaines fonctions qui ne relèvent pas strictement de la logistique – communications, formation, soutien aérien et**

sécurité (A/65/743, par. 159) –, il pense que les dispositions organisationnelles et les méthodes de travail adaptées à ce modèle ont encore besoin d'être plus clairement précisées. Il recommande donc que les enseignements tirés du transfert de cinq fonctions soient exploités pour affiner encore davantage la méthode de construction de l'organigramme de programmation et procéder à des ajustements utiles, selon que de besoin, lorsqu'il sera proposé de transférer d'autres fonctions du Siège au Centre de services mondial. Il attend avec intérêt de trouver dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions un bilan de la première phase du processus.

Unités hébergées

28. Comme indiqué au paragraphe 61 du projet de budget (A/65/760), le Centre des opérations aériennes, le Centre de gestion du système d'information géographique et le Centre des normes et études techniques ont été créés en octobre 2007 en tant qu'unités hébergées à la Base, tandis que les ressources nécessaires à ces fonctions d'appui continuaient d'être présentées au titre du compte d'appui. Puis, à compter du 1er juillet 2010, les trois unités hébergées ont été intégrées aux Services de logistique de la Base, qui relèvent du Directeur de la Base, tout en recevant leurs orientations stratégiques du bureau dont chacune relevait au Siège. Les ressources nécessaires pour ces trois unités ont également été transférées du budget du compte d'appui au budget de la Base. Dans son dernier rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/64/660, par. 26), le Comité consultatif s'est inquiété du fait que la présentation des propositions budgétaires pour ces unités au titre du budget de la Base ne permettait pas de se faire une idée précise de la totalité des ressources consacrées à une fonction ou à l'exécution d'une tâche particulière, et qu'en outre un tel dispositif compliquait la structure hiérarchique. Le Comité a prié le Secrétaire général d'envisager de présenter un budget consolidé pour toutes les fonctions d'appui, quel que soit l'endroit où elles sont exécutées, afin de faciliter l'évaluation de la totalité des ressources consacrées à ces fonctions.

29. Le Service intégré de formation, la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires font partie des unités hébergées actuellement implantées à la Base. Le Comité consultatif a remarqué que le projet de budget de la Base pour l'exercice 2011/12 ne prévoyait plus de crédits destinés à financer ces unités. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que, à la suite de ses observations susmentionnées (A/64/660, par. 26), le Secrétaire général soumettait les demandes de crédits pour ces trois unités, y compris 52 postes et emplois de temporaire ainsi que les objets de dépense connexes, dans le cadre du projet de budget du compte d'appui. Cependant, les unités hébergées et leurs 52 postes resteraient implantés à la Base et demeureraient sous l'autorité des bureaux dont elles relevaient au Siège, au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. **Le Comité consultatif souligne que de telles modifications dans la présentation du budget devraient être expliquées plus en détail, de façon à garantir la transparence et à faciliter l'examen des projets de budget**.

30. **En outre, le Comité consultatif est d'avis que la question de la présentation des ressources nécessaires pour les fonctions d'appui devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie. Le Comité souligne que, à mesure que la**

reconfiguration de la Base de soutien logistique en Centre de services mondial se met en place et que des fonctions et ressources supplémentaires lui sont transférées du Siège, le rôle d'appui aux missions de maintien de la paix du Centre va devenir de plus en plus important. Le Comité estime que, si les projets de budget sont présentés séparément pour le compte d'appui et la Base, la présentation des dépenses en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix risque de devenir de plus en plus fragmentaire à mesure que le Centre de services mondial se développe. Le Comité consultatif examine cette question dans son rapport sur le compte d'appui pour l'exercice 2011/12 et dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (voir A/65/743 et A/65/827).

Organisation en modules et gammes de services

31. Dans son rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643), le Secrétaire général fournit des renseignements sur le développement de gammes de services organisés en modules. La première phase comprend la conception d'un camp de 200 personnes qui devra être configuré en utilisant les stocks stratégiques pour déploiement rapide existants. Le Comité consultatif a été informé qu'un prototype du premier module, le camp de 200 personnes, a fait l'objet d'une démonstration à l'intention des représentants du Comité spécial des opérations de maintien de la paix à Brindisi en avril 2011. Les constatations et recommandations du Comité consultatif sur le volet de conception de modules figurent dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/65/743, sect. III.D).

Projets pluriannuels

32. Le Comité observe que, selon le paragraphe 84 du projet de budget (A/65/760), des projets pluriannuels importants ont été achevés au cours de l'exercice 2010/11, notamment le bâtiment B du téléport des Services des communications et de l'informatique et le système électrique à la Base de soutien logistique, ainsi que le contrôle d'accès et le système de télévision en circuit fermé à la Base d'appui de Valence (Espagne). Le Comité a été informé que, outre l'achèvement de ces projets, une diminution des dépenses au titre des travaux d'aménagement et de rénovation est prévue pour l'exercice 2011/12, en raison de remises en état, rénovations et remplacements divers qui ont eu lieu pendant l'exercice 2010/11, au titre desquels aucun crédit n'est demandé.

Cadre de budgétisation axée sur les résultats

33. Le Comité consultatif prend note du fait que la réalisation escomptée 1.1 (voir A/65/760, sect. I.E) a été reformulée en « Accroissement de l'efficience et de l'efficacité de l'appui prêté par la Base de soutien logistique aux opérations de maintien de la paix et à d'autres missions », ce qui rend compte de façon plus exacte de l'ampleur des fonctions remplies et de l'appui apporté par la Base. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, tout en appréciant l'effort fait pour renforcer le cadre de budgétisation axée sur les résultats, le Comité considère que la présentation du cadre ne traduit pas toute l'ampleur de l'appui fourni aux missions et aux autres entités par la Base. **En outre, à mesure que la reconfiguration de la Base de soutien logistique en Centre de services mondial se met en place et que des fonctions supplémentaires lui sont transférées du Siège, le cadre de budgétisation axée sur les résultats va devenir un outil essentiel pour évaluer**

l'état d'avancement et mesurer les performances de ces nouvelles fonctions. Le Comité espère bien que le cadre logique de budgétisation sera élaboré intégralement, de façon à faire apparaître les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits pour chacune des fonctions qui seront transférées, et assorti d'objectifs de rendement, de données de référence et d'objectifs.

B. Ressources nécessaires

34. Le montant brut des ressources demandées dans le projet de budget de la Base de soutien logistique pour la période allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 60 528 400 dollars (montant net : 55 275 400 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, une diminution de 7 642 200 dollars (11,2 %) par rapport au montant de 68 170 600 dollars alloué pour l'exercice 2010/11. Le budget couvre le déploiement de 73 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 265 agents recrutés sur le plan national et 13 temporaires dont les postes sont financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

35. La variation traduit une diminution des dépenses prévues, en raison du transfert des ressources nécessaires au titre des unités hébergées, y compris 52 postes d'agent recruté sur le plan international, au budget du compte d'appui, et de l'achèvement de plusieurs projets pluriannuels de technologies de l'information et des communications et d'infrastructure au cours de l'exercice 2010/11, pour lesquels aucune ressource n'est demandée pour l'exercice 2011/12. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par une hausse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, y compris la création de 3 postes d'agent des services généraux, la transformation de 10 emplois de temporaire en postes, le transfert de 1 poste et la réaffectation de 2 postes. Le projet de budget prévoit également des taux de vacance inférieurs à ceux prévus au budget précédent.

1. Personnel civil

Catégorie	*Nombre de postes approuvés pour 2010/11*[a]	*Nombre de postes ou emplois proposés pour 2011/12*[a]	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	107	73	(34)
Personnel recruté sur le plan national[b]	252	265	13
Emplois de temporaire[c]	29	13	(16)

[a] Effectif autorisé le plus élevé pour l'exercice.
[b] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[c] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

36. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 32 782 100 dollars, ce qui représente une diminution de 1 956 100 dollars, soit 5,6 %, par rapport au crédit ouvert pour 2010/11 (34 738 200 dollars). La diminution globale comprend a) une diminution de 1 993 100 dollars, soit 14,9 %, au titre du personnel recruté sur le plan international, en grande partie imputable au transfert des prévisions de dépenses des unités hébergées au compte

d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12, en partie contrebalancée par la proposition de créer 2 nouveaux postes à la classe P-4 et par le transfert de 6 postes du Siège à la BSLB, ainsi que par la proposition de transformer 7 emplois de temporaire en postes de fonctionnaire; et b) une augmentation de 1 759 400 dollars, soit 9,4 %, au titre du personnel recruté sur le plan national, principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues pour les traitements et les dépenses connexes résultant de la proposition de convertir 10 emplois de temporaire en postes de fonctionnaire, à laquelle s'ajoute la proposition de créer 3 postes des services généraux, de réaffecter 2 postes et de transférer 1 poste. L'augmentation des crédits demandés au titre du personnel recruté sur le plan national est en partie contrebalancée par une baisse des dépenses prévues de 1 722 400 dollars, soit 63,8 %, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) imputable à la transformation de 16 emplois de temporaire en postes de fonctionnaire, dont 6 postes d'agent recruté sur le plan international et 10 postes d'agent recruté sur le plan national.

37. Le projet de budget prévoit une diminution des taux de vacance de postes pour le personnel civil par rapport au budget actuel : 12 % pour le personnel recruté sur le plan international contre 18 % pour l'exercice actuel; et 6 % pour le personnel recruté sur le plan national contre 7 % appliqués durant l'exercice en cours. Pour les emplois de temporaire recruté sur le plan national financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), un taux plus élevé, 9 %, est proposé au lieu de 5 % durant l'exercice en cours (A/65/760, par. 72).

38. Comme indiqué au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général (A/65/760), conformément aux dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, les prévisions budgétaires relatives à la Base reflètent la proposition tendant à transformer un poste P-2 et un poste d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. **Les vues et observations du Comité consultatif sur l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale figureront dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743)**.

Recommandations concernant les postes et emplois de temporaire

39. Le Secrétaire général propose une diminution globale nette de 37 postes et emplois de temporaire pour la Base, correspondant à une diminution net de 34 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 16 emplois de temporaire compensée par une augmentation nette de 13 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. La diminution globale nette de 37 postes et emplois résulterait de la création proposée de 5 postes, de l'acquisition proposée de 9 postes existants et des fonctions assurées au titre d'un emploi de temporaire au Siège (voir par. 22 ci-dessus) et de la réduction de 52 postes d'unités hébergées, qui sont inscrits sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12. Le Secrétaire général propose également de reclasser un poste et de redéployer de nombreux postes et emplois au titre de la centralisation et de la simplification des capacités d'appui de la Base en cours. On trouvera à l'annexe III ci-dessous un résumé détaillé des changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs.

Création de postes (y compris les emplois de temporaire)

40. Il est proposé de transférer neuf postes et les fonctions assurées par un fonctionnaire occupant un poste de temporaire du Siège à trois services de la Base (services d'appui, logistique et informatique) au titre de la conversion de la Base en centre de services mondial, comme précisé ci-après :

a) Il est proposé de transférer un poste d'administrateur de la classe P-4 spécialiste des télécommunications chargé des stocks stratégiques pour déploiement rapide et un poste d'assistant informaticien [agent des services généraux (Autres classes)] de la Section de la gestion des équipements de la Division des technologies de l'information et des communications au Siège à la Section de la gestion des équipements des Services de l'informatique et des communications à la Base en vue d'assurer la gestion des équipements informatiques, y compris la fourniture d'un appui à la gestion globale des stocks stratégiques pour déploiement rapide, la facilitation de la coordination des activités nécessaires à la satisfaction des besoins en matière de stocks stratégiques pour déploiement rapide et la liaison avec le Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide au Siège (A/65/760, par. 64 et 65; voir également par. 55 à 61 ci-dessous);

b) Il est proposé de transférer un poste de programmeur/analyste (P-3) du Groupe d'appui aux systèmes de la Division du budget et des finances au Siège au Bureau du Chef des Services des communications et de l'informatique à la Base en vue de fournir un appui technique aux systèmes informatiques de gestion financière (A/65/760, par. 63);

c) Il est proposé de transférer de la Division du personnel au Siège au Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, Bureau du Directeur, à la Base logistique, deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) et de les réaffecter en tant que commis au recrutement (G-4) et un poste d'assistant chargé des voyages (G-4) pour s'acquitter des fonctions du Service de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'étude au niveau mondial (A/65/760, par. 34);

d) Il est proposé de transférer le poste de chef du Groupe chargé des marchés passés pour les missions (P-4), un poste (P-3) de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats et un poste (P-2) de fonctionnaire chargé des marchés depuis la Section des approvisionnements de la Division de l'appui logistique au Siège au Bureau du Directeur de la Base, pour s'acquitter des fonctions assignées au Groupe chargé des marchés passés pour les missions (A/65/760, par. 30);

e) Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire du transport aérien (P-4) et un emploi de fonctionnaire du transport aérien (P-3) de la Section des transports aériens de la Division de l'appui logistique au Siège au Centre des opérations aériennes à la Base pour s'acquitter des fonctions relatives à l'application des normes dans les aérodromes et les aérogares. Le Secrétaire général propose également de transformer en poste l'emploi de fonctionnaire du transport aérien (A/65/760, par. 59, 61 d); voir également par. 46 c) ci-dessous).

Eu égard à ses recommandations figurant au paragraphe 22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition tendant à transférer neuf postes et les fonctions assurées au titre d'un emploi du Siège à la Base.

41. Le Secrétaire général propose de créer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans le Groupe des communications et des services techniques, comme indiqué ci-après :

a) Un assistant aux télécommunications qui exercerait la fonction de technicien audiovisuel au Centre de formation de la Base (A/65/760, par. 50);

b) Un assistant informaticien qui remplirait la fonction d'administrateur de Lotus Notes pour faire face à la charge de travail supplémentaire liée à l'augmentation du nombre de boîtes à lettres, passé de 136 à la fin de juillet 2005 à 550 comptes électroniques (A/65/760, par. 51).

Le Comité a été informé que la capacité et les compétences nécessaires pour assurer les fonctions correspondant à ces emplois n'étaient pas disponibles à la Base; il ne s'opposera donc pas aux propositions du Secrétaire général à l'heure actuelle. Le Comité fait observer, toutefois, que la centralisation et la simplification des capacités d'appui existantes font que la Section des services auxiliaires internes comprendra au total 46 postes/emplois d'agent des services généraux. En gardant à l'esprit les observations qu'il a formulées au paragraphe 21 ci-dessus, le Comité compte que cette centralisation et cette simplification se traduiront par une réduction des ressources humaines nécessaires à l'avenir.

42. À la Base d'appui des Nations Unies à Valence, le Secrétaire général propose de créer les trois postes suivants :

a) Un poste de responsable de haut niveau de la sécurité informatique (P-4) pour gérer et administrer le Système de gestion de la sécurité de l'information dans le Bureau du Chef des Services des communications et de l'informatique, pour veiller à la fourniture constante de tous les services indispensables aux missions assurés par la Base d'appui (A/65/760, paragraphes 66 et 67);

b) Un poste d'assistant (programmes) (agent des services généraux) dans le Bureau du Chef des Services des communications et de l'informatique, qui fournira un appui et une aide à son chef et aux chefs de section de ces services dans la préparation et l'établissement de leurs budgets et programmes de travail individuels (A/65/760, par. 68);

c) Un poste d'ingénieur spécialisé dans les communications par satellite à la Section de l'appui technique aux liaisons par satellite pour appuyer les opérations et surveiller le réseau de communications par satellite (A/65/760, par. 69).

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.

Reclassements

43. Dans les Services d'appui, il est proposé de reclasser à P-3 un poste d'agent des services généraux, celui du Chef du Groupe de la gestion des installations, chargé des services d'appui, d'entretien et de gestion de 53 modules en dur, 26 modules préfabriqués à parois dures et 13 modules préfabriqués à parois souples à la Base même, ainsi que de ces services pour les espaces extérieurs de la Base (A/65/760, par. 44). **Le Comité ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général**.

Transformation de postes et emplois

44. Dans les Services d'appui, il est proposé de procéder aux transformations suivantes :

a) Transformer un emploi d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) en poste du fait que les fonctions qui lui sont rattachées ont un caractère continu (A/65/760, par. 53);

b) Transformer un emploi de temporaire (spécialiste des ressources humaines, P-3) et un emploi d'agent des services généraux recruté sur le plan national (commis aux ressources humaines) en postes du fait que les fonctions qui leur sont rattachées ont un caractère continu (A/65/760, par. 54);

c) Transformer un poste P-2 en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du Chef des Services d'appui au titre de l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale (A/65/760, par. 36);

d) Transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section du transport au titre de l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale [A/65/760, par. 61 a)].

Le Comité recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.

45. Au Service de logistique de la Base, le Secrétaire général propose la transformation de 14 emplois de temporaire, dont 12 emplois de temporaire des anciennes unités hébergées (Centre des opérations aériennes, Centre de gestion du système d'information géographique et Centre des normes et études techniques) du fait que les fonctions qui leur sont rattachées ont un caractère continu. Comme indiqué plus haut, les centres ont été intégrés dans la Base au 1er juillet 2010 sur décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/270.

46. Les emplois qu'il est proposé de transformer en postes aux Services de logistique sont les suivants :

a) Six emplois au Centre de gestion du Système d'information géographique : 1 administrateur géospatial (P-3), 1 assistant de systèmes géospatiaux (agent du Service mobile), 1 assistant de systèmes géospatiaux (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 assistant d'information géospatiale (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 analyste de terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 analyste d'images (agent des services généraux recruté sur le plan national) [A/65/760, par. 61 c)];

b) Quatre emplois au Centre des normes et études techniques : 1 emploi d'ingénieur (P-4), 1 emploi d'ingénieur (P-3), 1 assistant ingénieur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 aide-architecte (agent des services généraux recruté sur le plan national) [A/65/760, par. 61 b)];

c) Deux emplois au Centre des opérations aériennes : 1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes (agent du Service mobile) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). De plus, le Secrétaire général propose de transformer l'emploi de P-3 pour un fonctionnaire chargé des opérations aériennes dont les fonctions doivent être redéployées du Siège au Centre des opérations aériennes (A/65/760, par. 61 d); voir également le paragraphe 40 e) ci-dessus);

d) Un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour un chauffeur à la Section du transport [A/65/760, par. 61 a)].

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.

Réaffectations

47. Au Bureau du Directeur de la Base, il est proposé de créer un poste (P-4) de spécialiste de la planification aux fins d'une planification et d'une coordination efficaces en y réaffectant le poste (P-4) de chef de la Section du génie du Service de logistique (A/65/760, par. 32). **Le Comité consultatif reconnaît la nécessité de renforcer la fonction de planification au Bureau du Directeur alors que la conversion de la Base en centre de services mondial va de l'avant. En conséquence, le Comité recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général**.

Redéploiement

48. Le Secrétaire général propose un grand nombre de redéploiements internes, principalement dans les Services d'appui de la Base, eu égard à la centralisation et à la simplification des capacités d'appui existantes de la Base et à la création de la Section des services auxiliaires internes (voir par. 20 ci-dessus). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions de redéploiement interne du Secrétaire général**.

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2010/11	*Montant proposé pour 2011/12*	*Variation*
33 432 400	27 746 300	(5 686 100)

49. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12) s'élève à 33 432 400 dollars, ce qui représente une baisse de 5 686 100 dollars, soit 17 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice en cours. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures (4,6 millions de dollars), des communications (468 800 dollars) et de l'informatique (563 900 dollars), due a) à l'achèvement de projets importants dont l'exécution durait depuis plusieurs années (construction du téléport B, système électrique de la Base de soutien logistique des Nations Unies et système d'accès sécurisé et de télévision en circuit fermé de la Base d'appui des Nations Unies à Valence); b) à la diminution des ressources nécessaires au titre des services d'aménagement et de rénovation, car les diverses opérations de remise en état, de remplacement et de rénovation exécutées pendant l'exercice 2010/11 ne seront plus nécessaires dans le prochain exercice; c) à l'engagement de dépenses ponctuelles pour l'acquisition de groupes électrogènes en 2010/11; et d) à l'acquisition ponctuelle de matériel de communication et d'équipement informatique destinés à la Base d'appui de Valence.

50. D'après les informations complémentaires dont il dispose, le Comité consultatif note que le montant des dépenses effectivement engagées en 2009/10 pour l'acquisition de matériel médical s'est élevé à 208 200 dollars, alors que le montant des crédits ouverts était de 25 900 dollars. Le Comité a été informé que ce dépassement de crédits au titre du matériel médical était compensé par une sous-utilisation des crédits au titre des services médicaux, car le code budgétaire utilisé pour les fournitures médicales a changé et s'intitule désormais « matériel médical » au lieu de « services médicaux ». **Le Comité compte sur chacun pour faire en sorte que les codes et les pratiques comptables soient appliqués de manière uniforme dans l'ensemble du Secrétariat**.

51. D'après les informations complémentaires dont il dispose, le Comité note que le montant des dépenses prévues au titre des services de sécurité pour 2011/12, qui s'élève à 435 700 dollars, est en nette augmentation par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice en cours, qui est de 144 200 dollars. Le Comité a été informé que cette augmentation était due à la hausse du coût des services de sécurité à la Base d'appui de Valence, qui a été estimé à 35 600 dollars par mois, contre 11 500 dollars par mois en 2010/11. En effet, depuis avril 2010, le marché est passé aux mains d'un nouveau prestataire à l'issue d'un appel d'offres. **Le Comité s'inquiète de l'importance de cette augmentation et prie le Secrétaire général de se pencher sur la question. Il recommande que le Secrétaire général soit invité à tout mettre en œuvre pour que des conditions plus favorables soient obtenues lors du renouvellement du contrat de prestation de services de sécurité**.

V. Questions diverses

A. Formation

52. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pendant l'exercice sur lequel porte le rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies, le Centre de formation de la Base avait dispensé 91 stages de formation à 1 913 participants appartenant au personnel local ou international de différentes missions, dans les domaines technique, logistique, informatique et administratif. Le Centre dispose d'un système d'inscription en ligne qui consigne les informations relatives aux participants et sert à mettre à jour une base de données Excel capable de produire toutes sortes de statistiques sur la formation. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'assurer le suivi des formations dispensées au personnel**. À cet égard, il renvoie au rapport du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/65/305), dans lequel celui-ci a indiqué que le système de gestion de la formation, qui fait partie du dispositif de gestion des aptitudes, devrait permettre d'améliorer l'organisation, la gestion et le suivi des activités de formation, ainsi que la communication à ce sujet dans l'ensemble du Secrétariat. **Le Comité recommande que les mesures prises à la Base pour consigner et suivre les activités de formation s'inscrivent dans le cadre de ce système de gestion de la formation**.

53. En application de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un rapport d'ensemble sur la formation au maintien de la paix (A/65/644). Le Comité fait d'autres observations et recommandations sur des questions de formation dans son rapport global sur les opérations de maintien de la paix (A/65/743, sect. III.C).

B. Conseil central de contrôle pour le personnel des missions

54. Par sa résolution 64/270, l'Assemblée générale a décidé de transférer le secrétariat du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions du Siège à la Base de soutien logistique des Nations Unies. Le Conseil central de contrôle se trouve dans les locaux du Bureau du Directeur de la Base et relève du Directeur de la Base pour toutes les questions administratives, mais c'est le Directeur de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions qui définit ses orientations générales et assure sa supervision fonctionnelle. Dans son précédent rapport (A/64/660/Add.12, par. 25 à 27), le Comité consultatif a souligné qu'il fallait que les fonctions du Conseil central de contrôle soient exécutées conformément aux principes de l'organisation, comme le prescrivait le Bureau de la gestion des ressources humaines. **Le Comité réaffirme que, compte tenu du nombre et de la nature des projets en cours dans le domaine de la gestion des ressources humaines, il faut que ce soit le Siège qui définisse les orientations et assure la supervision fonctionnelle du secrétariat du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, même si celui-ci se trouve dans les locaux du Bureau du Directeur de la Base**. À cet égard, le Comité rappelle la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné que le Siège avait un rôle central à jouer dans la formulation d'orientations stratégiques et le contrôle de l'application des règles, règlements et procédures (voir aussi par. 24 ci-dessus). **Le Comité recommande que le Secrétaire général soit invité à contrôler l'efficacité des modes d'organisation en place et à en rendre compte dans le prochain projet de budget de la Base**.

C. Stocks stratégiques pour déploiement rapide

Exécution du budget de l'exercice 2009/10

55. Comme indiqué au paragraphe 28 du rapport sur l'exécution du budget (A/65/643), le montant des crédits alloués aux stocks stratégiques pour déploiement rapide pendant l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élevait à 107,3 millions de dollars, dont un solde de 70,2 millions de dollars reporté de l'exercice antérieur et un montant de 37,2 millions de dollars correspondant à la valeur de remplacement des stocks stratégiques pour déploiement rapide livrés à des missions de maintien de la paix et autres. Un montant de 41,1 millions de dollars a été affecté au solde des fonds pour 2010/11.

56. Dans son rapport financier et ses états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), par. 165 à 168), le Comité des commissaires aux comptes a constaté qu'il arrivait que des missions achètent des articles identiques ou analogues à ceux qui se trouvaient déjà dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide de la Base, sans qu'aucune rotation n'ait eu lieu durant tout l'exercice. Il a recommandé que le Département de l'appui

aux missions, en coopération avec la Base, demande à toutes les missions de tenir compte, dans leurs plans d'achats, de l'existence des stocks stratégiques pour déploiement rapide afin d'éviter de racheter des articles qui existent déjà. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il avait diffusé dans toutes les missions une directive sur l'approvisionnement en matériel et la rotation des stocks stratégiques, en septembre 2009, leur donnant pour instruction de tenir compte de l'existence des stocks stratégiques dans leurs plans d'achats, ainsi que des directives supplémentaires à ce sujet le 14 décembre 2010. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit invité à surveiller de près l'application de cette directive sur l'approvisionnement en matériel et la rotation des stocks stratégiques pour déploiement rapide**.

57. À la section C de son rapport sur le budget de la Base (A/65/760), le Secrétaire général fait le point sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité des commissaires aux comptes sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide [A/64/5 (Vol. II)]. Il indique que la Base, comme le recommandait le Comité : a) a renforcé la surveillance de l'état des stocks stratégiques à faible rotation; et b) a assuré la distribution des articles selon le principe « premier entré, premier sorti » afin d'éviter que les stocks stratégiques ne se détériorent ou ne deviennent obsolètes. S'agissant de la recommandation concernant la création d'un mécanisme de contrôle destiné à empêcher que les articles ne soient conservés dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide au-delà de leur durée de vie prévue, le Secrétaire général indique que l'état des stocks fait l'objet d'un contrôle continuel de la Division du soutien logistique et de la Base et que le matériel en stock est renouvelé régulièrement, afin de faire en sorte qu'il vieillisse le moins possible et qu'il soit utilisé dans les meilleures conditions possibles. **Le Comité consultatif compte sur le Secrétaire général pour observer strictement les politiques et procédures relatives à la gestion et à l'exploitation des stocks stratégiques pour déploiement rapide, et pour en rendre compte dans son prochain rapport sur l'exécution du budget**.

Exploitation des stocks stratégiques pour déploiement rapide

58. Ayant demandé des précisions sur la façon dont avait évolué l'exploitation des stocks stratégiques pour déploiement rapide à différentes étapes du cycle de vie des missions, le Comité consultatif a été informé que, depuis que l'Assemblée générale avait approuvé le principe des stocks stratégiques pour déploiement rapide et la mise en service du programme, dans sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, des stocks stratégiques d'un montant de 393 274 829 dollars avaient été expédiés à 35 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales. Le tableau 1 ci-dessous répertorie les missions et le montant des stocks stratégiques pour déploiement rapide dont elles ont bénéficié. S'agissant des missions en phase de démarrage, le Comité a été informé que des stocks stratégiques pour déploiement rapide d'un montant de 232 632 063 dollars avaient été envoyés à neuf missions, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 1
Montant des stocks stratégiques pour déploiement rapide expédiés aux missions, au 28 février 2011

Mission	*Montant (dollars É. U.)*
Mission des Nations Unies au Soudan/Corps commun d'inspection/Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan	70 642 755
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad/Détachement intégré de sécurité	51 895 058
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	51 820 692
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	51 033 644
Mission des Nations Unies au Libéria	42 576 054
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire/Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire	24 197 619
Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie	19 384 814
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	19 628 989
Opération des Nations Unies au Burundi	15 519 134
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo/Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	9 723 837
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	9 326 659
Mission des Nations Unies au Népal	7 954 335
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	6 767 169
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	2 954 919
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau/Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	1 972 727
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 068 243
Mission des Nations Unies en Sierra Leone/Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	1 032 261
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	1 020 148
Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies[a]	893 530
Commission d'enquête internationale indépendante	696 988
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	440 956
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	386 559
Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria/Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général	281 861
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	270 763
Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB)	252 346
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	206 346

Mission	*Montant (dollars É. U.)*
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo	176 120
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	155 496
BSLB	149 829
Département de la sûreté et de la sécurité	144 605
Bureau du Coordonnateur des programmes d'assistance humanitaire et économique des Nations Unies pour l'Afghanistan	133 620
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	117 229
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	97 670
Bureau des Nations Unies au Timor-Leste	89 150
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	82 584
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	81 385
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	30 565
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	20 140
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	15 657
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	15 241
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	9 368
Programme alimentaire mondial[a]	5 249
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït	2 400
Siège de l'Organisation des Nations Unies	114
Total	**393 274 829**

[a] Le Comité consultatif a été informé que la Section des approvisionnements du Siège de l'ONU avait généré deux commandes de rations destinées au Programme alimentaire mondial, pour un montant total de 5 248,73 dollars. Ces coûts ont été recouvrés conformément aux directives comptables relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide applicables aux organismes de l'ONU et aux entités extérieures : la commande est préparée et les marchandises sont livrées une fois que la Division de la comptabilité a accusé réception du règlement; les informations sont actualisées dans Galileo, puis les marchandises sont sorties des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

Tableau 2
Appui fourni aux missions en phase de démarrage par le programme des stocks stratégiques pour déploiement rapide depuis sa création

Mission	*Date de la résolution du Conseil de sécurité*	*Effectifs à la prise d'effet du mandat*		*Montant (dollars É.-U.)*
		Contingents	*Police civile*	
Mission des Nations Unies au Libéria	19 septembre 2003	15 000	1 115	38 520 994
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	4 avril 2004	6 240	350	16 920 331
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	30 avril 2004	6 700	1 622	8 404 994
Mission des Nations Unies au Soudan	24 mars 2005	10 000	715	42 343 473
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	11 août 2006	15 000		14 649 923
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	25 août 2006	34	1 608	6 299 578
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	31 juillet 2007	19 555	6 432	48 227 409
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	25 septembre 2007	34	300	29 445 250
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	1er mars 2010	6 700	1 622	27 820 111
Total				**232 632 063**

Examen des stocks stratégiques pour déploiement rapide

59. À l'alinéa b) du paragraphe 9 du document de présentation du budget, le Secrétaire général indique que les objectifs à moyen terme de la phase II de la transformation de la Base de soutien logistique des Nations Unies en Centre mondial de services sont axés sur l'amélioration de la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Un examen de la gestion de ces stocks a été entrepris, pour étudier notamment les facteurs efficacité et coût liés à la conservation de stocks importants, le redimensionnement des stocks stratégiques, l'optimisation de l'utilisation de l'espace de stockage et les principes de l'entreposage centralisé et des stocks gérés par le fournisseur. Il permettra également d'étudier les mouvements des stocks stratégiques pour déploiement rapide, en vue de déterminer comment reconfigurer et redimensionner ces stocks de manière à fournir plus rapidement aux missions en phase de démarrage des moyens qui n'excèdent pas ceux dont elles ont besoin. Le redimensionnement des stocks stratégiques pour déploiement rapide facilitera la centralisation de l'entreposage. Le Secrétaire général signale que le passage des modalités existantes aux nouvelles devrait prendre au moins trois ans et qu'il faudra dispenser une formation adéquate au personnel et mettre en place de nouvelles procédures.

60. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'examen était mené par la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions et par la Base, en coopération avec l'équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie globale d'appui aux missions. Cet examen comprendra une évaluation de l'efficacité et des modalités des politiques, procédures et pratiques actuellement en place aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique, et permettra de mieux aligner les mouvements des stocks stratégiques pour déploiement rapide et l'appui aux missions et d'améliorer la gestion et le contrôle des stocks. La réorganisation de la composition des stocks stratégiques reposera principalement sur la conception de modules de services qui seront progressivement conçus et introduits en vue de fournir des solutions clefs en main pour le déploiement rapide. Ces solutions nécessiteront une meilleure planification des achats du matériel, des fournitures et de l'équipement requis et le renforcement des moyens requis pour ce faire.

61. Le Comité consultatif a été informé que la gestion des stocks par le fournisseur était un concept de chaîne d'approvisionnement selon lequel le fournisseur stockait les biens pour le compte du client sur la base d'un accord prévoyant le partage des données d'inventaire et la détention d'un niveau minimum de stock nécessaire pour répondre aux besoins du client. L'entreposage centralisé consiste à regrouper les biens dans un même endroit et à les gérer par catégorie et groupe de produits plutôt que par centre de coûts ou appartenance à tel ou tel client. Par exemple, tous les câbles électriques et conduites d'eau sont stockés ensemble, de même que tous les articles devant être conservés au frais et au sec. Les avantages de ces approches tiennent notamment à ce qu'elles réduisent l'espace de stockage nécessaire et permettent une utilisation plus judicieuse du personnel chargé de l'entreposage.

62. **Le Comité consultatif a insisté à maintes reprises sur la nécessité de gérer et de déployer efficacement les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Le Comité des commissaires aux comptes a, au fil des ans, constaté de nombreuses lacunes et carences à cet égard et formulé des recommandations concernant les mesures à prendre pour améliorer la situation. Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de s'assurer que les solutions envisagées remédient à ces faiblesses et qu'elles permettent d'accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à fournir, dans le prochain projet de budget de la Base de soutien logistique, des informations détaillées sur les conclusions issues de l'examen des stocks stratégiques pour déploiement rapide, notamment en ce qui concerne la composition de ces stocks et les modalités et l'espace nécessaires pour leur entreposage, l'élaboration de modules de services et la fourniture de services aux missions. Il conviendrait également demander au Secrétaire général de présenter une proposition détaillée relative à la gestion efficace et effective des stocks stratégiques pour déploiement rapide, assortie d'un calendrier et de points de référence sur la base desquels mesurer les progrès accomplis et contenant des informations sur le rôle du Siège dans le contrôle et le suivi de ces stocks.**

D. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

63. Dans le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 [A/65/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a relevé les problèmes suivants à la Base de soutien logistique : a) l'absence d'indicateurs de succès spécifiques ou mesurables dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats (A/65/5 (Vol. II), par. 82); b) l'absence de séparation des fonctions d'approbation, de distribution et de réception des biens (A/65/5 (Vol. II), par. 133); c) des retards dans la comptabilisation en pertes et la liquidation des biens (A/65/5 (Vol. II), par. 137); d) des lacunes dans la gestion des stocks excédentaires et l'absence de seuil précis au-delà duquel un article en surnombre est déclaré comme excédentaire (A/65/5 (Vol. II), par. 145); et e) des lacunes dans la gestion des stocks, dans la mesure où 10 catégories de biens, d'une valeur estimée à 1,13 million de dollars, avaient été en stock pendant très longtemps, certains de ces biens ayant dépassé leur durée de vie normale (A/65/5 (Vol. II), par. 146).

64. Le Comité consultatif prend note des réponses fournies par l'Administration dans le rapport. Il a de surcroît été informé que la Base avait pris des mesures en vue de résoudre les problèmes concernant l'absence d'indicateurs de succès spécifiques ou mesurables, l'absence de séparation des fonctions d'approbation, de distribution et de réception des biens et les retards dans la comptabilisation en pertes et la liquidation des biens. S'agissant des stocks excédentaires, la Base a indiqué que le niveau de stocks autorisé pouvait varier d'une mission à l'autre et que des ratios adéquats seraient établis pour chaque catégorie de biens en fonction des circonstances propres à la mission. Elle a en outre signalé que les 10 catégories de biens qui étaient restés en stock pendant très longtemps comprenaient des biens pour lesquels il était indispensable de maintenir des niveaux de stocks « critiques » afin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes opérationnels et des biens devant servir à l'établissement du centre secondaire de télécommunications et de données de Valence (voir par. 3 plus haut).

IV. Conclusion

65. Les décisions que l'Assemblée générale est amenée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 sont énoncées au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/65/642). Le Comité consultatif recommande :

a) Que le solde inutilisé de l'exercice 2009/10 (22 900 dollars) soit porté au crédit des États Membres;

b) Que les autres recettes pour l'exercice clos le 30 juin 2010 (2 536 300 dollars), qui proviennent d'intérêts créditeurs (2 037 200 dollars), de recettes diverses ou accessoires (289 700 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (209 400 dollars) ainsi que d'un solde inutilisé de 1 149 900 dollars des fonds correspondant aux exercices allant de 1996/97 à 2003/04, soient portées au crédit des États Membres;

c) Que l'Assemblée générale prenne note des informations relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide contenues dans le rapport du Secrétaire général.

66. Les décisions que l'Assemblée générale est amenée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 sont énoncées au paragraphe 90 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :

a) D'approuver un budget d'un montant de 60 528 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Base de soutien logistique pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) De répartir le montant indiqué à l'alinéa a) entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base de soutien logistique pendant l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/642)
- Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/760)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2010 [A/65/5 (Vol. II)]
- Résolution 64/270 de l'Assemblée générale sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Annexe I

Dépenses effectives et prévues : exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2010-31 mars 2011			*Prévisions prévues : 1er avril-30 juin 2011*				
	Montant alloué	*Dépenses*	*Solde inutilisé*	*Prévisions*	*Dépenses effectives plus dépenses prévues*	*Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011*	*Écart (pourcentage)*	
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5) = (2) +(4)*	*(6) = (1) – (5)*	*(7) = (6) ÷ (1)*	*Explication des écarts*
I. Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	13 350 600	9 997 662,0	3 352 938	4 830 412	14 828 074	(1 477 474)	(11,1)	Principalement imputable au fait que le taux de vacance de postes est inférieur au taux budgétisé. Le taux de vacance prévu est de 14 % tandis que le taux budgétisé est de 18 %.
Personnel recruté sur le plan national	18 689 200	11 995 914,0	6 693 286	5 065 567	17 061 481	1 627 720	8,7	Principalement imputable aux répercussions positives du taux de change pendant les sept premiers mois de la période à l'examen. Le taux de change budgétisé pour les traitements du personnel recruté sur le plan national est de 0,7 euro pour 1 dollar des États-Unis, alors que le taux de change moyen réel est de 0,758 euro pour 1 dollar.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 698 400	1 919 932,0	778 468	550 563	2 470 495	227 905	8,4	Principalement imputable aux répercussions positives du taux de change pendant les sept premiers mois de la période à l'examen. Le taux de change budgétisé pour les traitements du personnel recruté sur le plan national est de 0,7 euro pour 1 dollar des États-Unis, alors que le taux de change moyen réel est de 0,758 euro pour 1 dollar.
Total partiel	**34 738 200**	**23 913 508**	**10 824 692**	**10 446 542**	**34 360 050**	**378 150**	**1,1**	

	1er juillet 2010-31 mars 2011			*Prévisions prévues : 1er avril-30 juin 2011*				
	Montant alloué	*Dépenses*	*Solde inutilisé*	*Prévisions*	*Dépenses effectives plus dépenses prévues*	*Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011*	*Écart (pourcentage)*	
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5) = (2) +(4)*	*(6) = (1) – (5)*	*(7) = (6) ÷ (1)*	*Explication des écarts*
II. Dépenses opérationnelles								
Consultants	699 100	511 042	188 058	288 124	799 166	(100 066)	(14,3)	Principalement imputable à la participation de la BSLB aux initiatives de la Division du personnel des missions relatives au « Programme de groupes d'experts » et au programme de certification « Formation en ligne sur la gestion des ressources humaines », pour un montant de 100 000 dollars qui n'était pas prévu au budget
Voyages	1 075 900	612 779	463 121	413 593	1 026 372	49 528	4,6	
Installations et infrastructures	13 061 300	9 089 279	3 972 021	3 930 356	13 019 635	41 665	0,3	
Transports terrestres	691 200	504 314	186 886	153 015	657 329	33 871	4,9	
Transports aériens	–	–	–	–	–	–	–	
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Communications	7 977 000	5 236 827	2 740 173	2 641 519	7 878 346	98 654	1,2	
Informatique	8 397 300	7 851 910	545 390	477 951	8 329 862	67 438	0,8	
Services médicaux	297 400	170 190	127 210	120 471	290 661	6 739	2,3	
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	
Fournitures, services et matériel divers	1 233 200	992 053	241 147	215 966	1 208 019	25 181	2,0	
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	**33 432 400**	**24 968 394**	**8 464 006**	**8 240 996**	**33 209 390**	**223 010**	**0,7**	
Total brut	**68 170 600**	**48 881 902**	**19 288 698**	**18 687 538**	**67 569 440**	**601 160**	**0,9**	
Recettes provenant des contributions du personnel	5 136 500	3 840 285	1 296 215	4 018 863	7 859 148	(2 722 648)	(53,0)	
Total net	**63 034 100**	**45 041 617**	**17 992 483**	**14 668 675**	**59 710 292**	**3 323 808**	**5,3**	

	1er juillet 2010-31 mars 2011			*Prévisions prévues : 1er avril-30 juin 2011*				
	Montant alloué	*Dépenses*	*Solde inutilisé*	*Prévisions*	*Dépenses effectives plus dépenses prévues*	*Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011*	*Écart (pourcentage)*	
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5) = (2) +(4)*	*(6) = (1) – (5)*	*(7) = (6) ÷ (1)*	*Explication des écarts*
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	**68 170 600**	**48 881 902**	**19 288 698**	**18 687 538**	**67 569 440**	**601 160**	**0,9**	

Annexe II

Chronologie des trois phases de la transformation de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi en Pôle Services centralisés

A. Phase I (2010-2012)

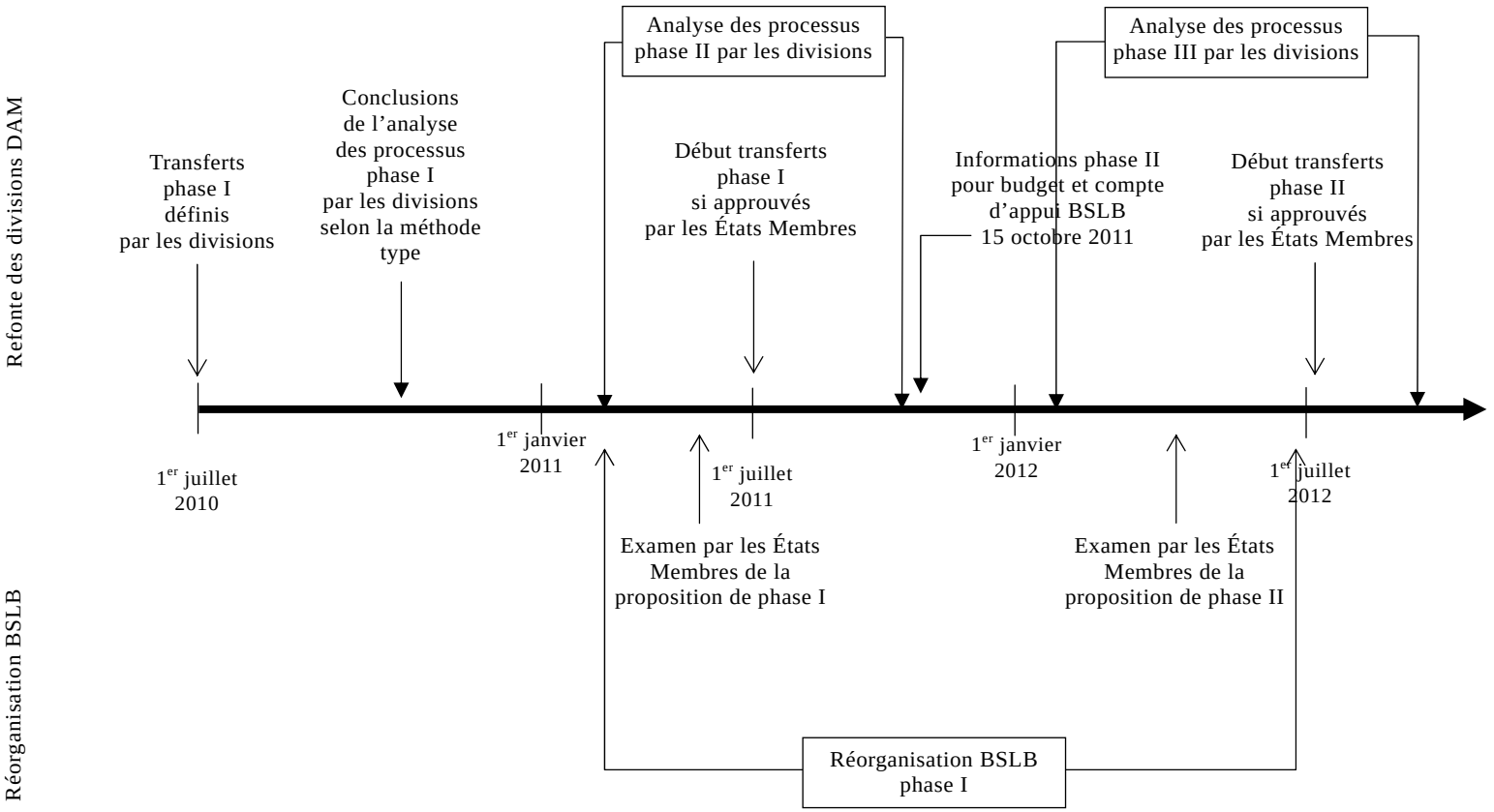

B. Phases II et III (2012-2014)

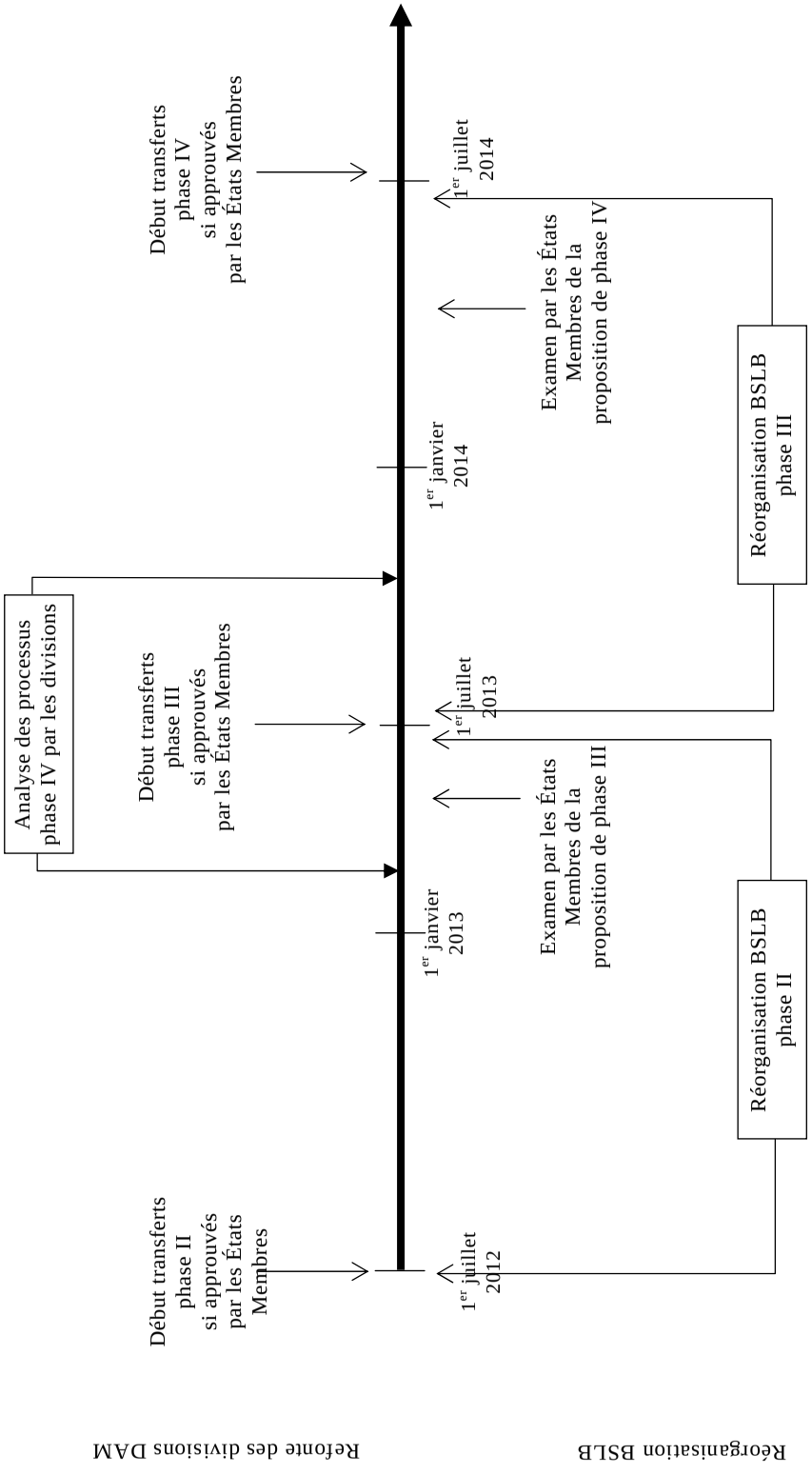

Annexe III

Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

	Nombre de postes	*Classe*	*Nombre de postes*	*Classe*	
Unité administrative	*Création*		*En interne*		*Description*
Bureau du Directeur					
Équipe de collaborateurs directs du Directeur	+1	P-4			Transfert du Siège (Groupe de la gestion des marchés)
	+1	P-3			Transfert du Siège (Groupe de la gestion des marchés)
	+1	P-2			Transfert du Siège (Groupe de la gestion des marchés)
			+1	P-4	Réaffectation de la Section du génie
			+1	GN	Transfert de la Section du génie
Total partiel	**+3**		**+2**		
Conseil central de contrôle pour le personnel	+1	GN			Transfert du Siège (commis au recrutement)
	+1	GN			Transfert du Siège (assistant chargé des voyages)
Total partiel	**+2**				
Services d'appui					
Bureau du Chef			+1	P-2	Transfert du Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique
			-1	P2	Transformation de P-2 à GN
			+1	GN	Transformation de P-2 à GN
			+3	GN	Transfert du Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique
Total partiel			**+4**		
Groupe des archives, de l'enregistrement, du courrier et de la valise diplomatique			-1	P-2	Transfert aux Services d'appui (transformé en GN)
			-3	GN	Transfert aux Services d'appui
Total partiel			**-4**		
Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique			-2	SM	Transfert à la Section des services auxiliaires internes
			-13	GN	Transfert à la Section des services auxiliaires internes
Total partiel			**-15**		
Groupe de la gestion des installations			-1	SM	Transfert à la Section des services auxiliaires internes

Unité administrative	*Création* Nombre de postes	*Création* Classe	*En interne* Nombre de postes	*En interne* Classe	*Description*
			-24	GN	Transfert à la Section des services auxiliaires internes
			-1	GN/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transfert à la Section des services auxiliaires internes
Total partiel			**-26**		
Section des ressources humaines			+1	P-3	Transformation du statut du personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			-1	P-3/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
			+1	GN	Transformation du statut du personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			-1	GN/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
Total partiel			**–**		
Section des services auxiliaires internes	+1	GN			Technicien en audiovisuel
	+1	GN			Assistant Lotus Notes
			+1	SM	Transfert du Groupe de la gestion des installations
			+2	SM	Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique
			+24	GN	Transfert du Groupe de la gestion des installations
			+13	GN	Transfert du Groupe d'appui interne à l'informatique, aux communications et à la logistique
			+6	GN	Transfert de la Section du génie
			+1	GN	Transfert du Groupe de la gestion des installations et transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Total partiel			**+47**		
Services logistiques					
Section du génie			-1	P-4	Réaffectation à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de la Base logistique
			-1	P-3	Transfert au Centre des normes et études techniques
			-1	SM	Transfert à la Section des transports

Unité administrative	*Création* *Nombre de postes*	*Création* *Classe*	*En interne* *Nombre de postes*	*En interne* *Classe*	*Description*
			-1	GN	Transfert à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de la Base logistique
			-7	GN	Transfert à la Section des transports
			-6	GN	Transfert à la Section des approvisionnements
			-4	GN	Transfert au Centre des normes et études techniques
			-6	GN	Transfert à la Section des services auxiliaires internes
Total partiel			**-27**		
Section des transports			+1	SM	Transfert de la Section du génie
			+7	GN	Transfert de la Section du génie
			-1	SM	Transformation de SM à GN (harmonisation)
			+1	GN	Transformation de SM à GN (harmonisation)
			-1	GN/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
			-1	GN	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Total partiel			**+8**		
Section des approvisionnements			+6	GN	Transfert de la Section du génie
Total partiel			**+6**		
Centre des normes et études techniques			+1	P-3	Transfert de la Section du génie
			+4	GN	Transfert de la Section du génie
			+1	P-4	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			+1	P-3	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			+2	GN	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			-1	P-4/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
			-1	P-3/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste

Unité administrative	*Création* *Nombre de postes*	*Classe*	*En interne* *Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
			-2	GN/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
Total partiel			**+5**		
Centre de gestion du Système d'information géographique			+1	P-3	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			+1	SM	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			-1	P-3/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
			-1	SM/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
			+4	GN	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			-4	GN/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
Total partiel			**–**		
Centre des opérations aériennes	+1	P-4			Transfert du Siège (gestion des terrains d'aviation)
	+1	P-3			Transfert du Siège et transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (gestion des terrains d'aviation)
			+1	SM	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			1	GN	Transformation du statut de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
			-1	SM/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste
			-1	GN/personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en poste

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	Création		*En interne*		
Total partiel	**+2**		**–**		
Service des communications et des technologies de l'information					
Brindisi	+1	P-4			Transfert du Siège [spécialiste des télécommunications (stocks stratégiques pour déploiement rapide)]
	+1	P-3			Transfert du Siège (spécialiste des systèmes SUN et Progen)
	+1	GN			Transfert du Siège [assistant informaticien (stocks stratégiques pour déploiement rapide)]
Total partiel	**+3**				
Valence	+1	P-4			Responsable des opérations par satellite
	+1	P-3			Ingénieur principal en communications
	+1	GN			Assistant (programmes)
Total partiel	**+3**				
Locataires					
Force de police permanente			-1	D-1	Transfert au compte d'appui
			-3	P-5	Transfert au compte d'appui
			-17	P-4	Transfert au compte d'appui
			-16	P-3	Transfert au compte d'appui
			-2	SM	Transfert au compte d'appui
			-2	GN	Transfert au compte d'appui
Total partiel			**-41**		
Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires			-1	P-5	Transfert au compte d'appui
			-2	P-4	Transfert au compte d'appui
			-2	P-3	Transfert au compte d'appui
			-1	GN	Transfert au compte d'appui
Total partiel			**-6**		
Service intégré de formation			-1	P-4	Transfert au compte d'appui
			-2	P-3	Transfert au compte d'appui
			-2	GN	Transfert au compte d'appui
Total partiel			**-5**		
Total	**+15**		**-52**		

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	Création		*En interne*		
Postes d'agent recruté sur le plan international		-34			
Postes d'agent recruté sur le plan national		+13			
Postes temporaires d'agent recruté sur le plan international		-6			
Postes temporaires d'agent recruté sur le plan national		-10			

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.